

# Rencontre avec les communes côte-d'oriennes lauréates en 2011



## Un engagement collectif récompensé !

### Jean-François ARMBRUSTER, Maire d'Epernay-sous-Gevrey - 4 étoiles

maîtrise de l'éclairage public afin de préserver l'environnement tout en réduisant ses dépenses énergétiques. Etant convaincu aussi, j'ai souhaité maintenir la coupure nocturne initiée par le conseil municipal précédent. Nous avons même prolongé la plage horaire de cette extinction qui s'étend désormais de 23h00 à 6h30. En parallèle, nous procédons à la rénovation des luminaires en privilégiant ceux qui dirigent la lumière le plus précisément possible et nous choisissons des ampoules non énergivores. Prochainement, lors d'une nouvelle tranche de travaux en 2013, nous laisserons un intervalle plus important entre les lampadaires réduisant ainsi leur nombre. Ce concours a été l'occasion de faire le point de notre éclairage public. Aujourd'hui, si nous sommes ravis de cette labellisation, nous souhaitons poursuivre nos efforts afin de doser la quantité de lumière au plus juste. »



En participant au concours je ne m'attendais pas à avoir la bonne surprise d'être primé surtout par quatre étoiles ! Je suis d'autant plus heureux que ce résultat est, à mon sens, une reconnaissance des efforts entrepris par la commune en matière d'éclairage public. Depuis quelques années, Epernay-sous-Gevrey poursuit une politique de



« En 2009, Fontangy était la première et unique commune de Côte-d'Or à être distinguée par deux étoiles au concours Villes et Villages étoilés. Le label n'étant valable que deux ans, j'ai tout naturellement reconduit la candidature de ma commune en 2011. Je suis ravie de faire encore partie du palmarès d'autant plus que Fontangy remporte une étoile supplémentaire ! Par rapport à 2009, nous avons augmenté le nombre de points lumineux dans la commune, afin de répondre à la demande de nouveaux résidents permanents. Nous avons choisit parallèlement d'utiliser des ampoules moins puissantes afin de préserver la qualité de notre environnement nocturne. Nous avons également installé des horloges astronomiques permettant ainsi de mieux gérer la coupure de l'éclairage public de la commune qui se compose de trois villages : Chazelle l'écho, Fontangy et Pluvier. Le label a permis la venue de certains touristes, à la table et chambres d'hôtes de la Tour de Giry, attirés par la promesse d'une observation du ciel étoilé et de la voie lactée sans nuisance lumineuse. »



## Notre politique en faveur de l'environnement nocturne une nouvelle fois récompensée ! Corinne DELAGE, Maire de Fontangy - 3 étoiles



# Rencontre avec les communes côte-d'oriennes lauréates en 2011

## Un message d'encouragement ! Claudette GUILLEMAUD, Maire de Noiron-sous-Gevrey - 1 étoile

nous avons décidé de supprimer un lampadaire sur deux mais rapidement les habitants ont contesté. Récemment, nous avons mis en place des horloges astronomiques, permettant un allumage et une extinction plus précis, ainsi que la coupure totale de l'éclairage public quatre nuits par semaine de 23h00 à 5h00. Aujourd'hui, l'étoile remportée par la commune récompense cette politique et incite à poursuivre dans cette voie. En effet, j'ai été surprise du résultat car, à mes yeux, les efforts ne sont pas suffisants. Nous envisageons même d'étendre l'extinction deux nuits supplémentaires d'autant plus que, d'après la gendarmerie, il n'y a pas plus de cambriolages lorsqu'il fait nuit noire ! J'espère que cette labellisation va encourager d'autres communes à franchir le pas afin qu'ensemble nous participions à « l'extinction des feux », la nuit contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité nocturne. »

Soucieuse de réaliser des économies d'énergie et souhaitant agir pour la préservation de l'environnement, nous avons entrepris des actions afin de réduire l'impact de notre éclairage public. Au départ,



Originnaire de la superbe région du Morvan et donc très sensible à la protection de l'environnement, j'ai toujours nourri certains doutes quant au fait d'éclairer la nature au cœur de la nuit : à quoi bon éclairer les étoiles !

A mon sens, il n'est en effet pas vital de faire fonctionner l'éclairage public en continu. Lorsque j'ai été élu, je me suis, de suite, attaché à trouver une solution qui convienne à tout le monde. En effet, certaines personnes sont mal à l'aise face à l'absence de lumière et craignent l'insécurité.

Je me suis rapproché de la commune de Givry en Saône-et-Loire (3 700 habitants) qui a constaté que le nombre d'incivilités et de dégradations avait été divisé par deux depuis la coupure de l'éclairage public durant la nuit. Cette expérience m'a convaincu de franchir le pas. Après une première information dans le bulletin municipal, l'extinction nocturne a été décidée, à l'unanimité, par le conseil municipal. Si nous n'avons pas eu de réclamations, nous avons accédé, par contre, à des demandes d'adaptations mineures, notamment pour les travailleurs matinaux. Au final, la coupure de l'éclairage public s'étend de 0h00 à 4h45 en semaine et de 2h30 à 5h30 le week-end : elle est indiquée à toutes les entrées de l'agglomération grâce à des panneaux réfléchissants.

Les illuminations qui permettent la mise en valeur de notre patrimoine sont également réglées sur l'éclairage public. Tout comme la commune de Givry, nous avons constaté une baisse très nette du vandalisme et surtout, depuis plus de 2 ans, nous ne comptons aucun accident. Il est vrai que chaque rond-point, chaque terre-plein et chaque virage dangereux sont signalés par des « yeux de chat » ou des flashes lumineux qui fonctionnent en continu grâce à une alimentation photovoltaïque.



Par ailleurs, les économies non négligeables engendrées par la coupure ont permis de payer ces installations de sécurité, dès la première année de fonctionnement. A côté de cette action, nous avons entrepris de rénover nos points lumineux, notamment en installant des luminaires de plus petite puissance (de 150 Watts, nous sommes passés à 70 Watts) : je veux répéter ici « que lorsque l'on circule, la nuit, dans la rue, on n'a pas besoin de pouvoir lire son journal mais on a seulement la nécessité de se diriger d'un point à un autre ».

Aujourd'hui, l'étoile obtenue par la ville de Seurre est, pour la municipalité, un message d'encouragement : ainsi nous devons continuer à œuvrer en faveur d'un éclairage plus juste et plus respectueux de l'environnement mais aussi du portemonnaie du contribuable ( 10 000 € économisés sur 1 an, soit environ 25% des dépenses d'éclairage public ). »

## Les bénéfices de l'extinction nocturne ! Roland Bonnaire, Maire de Seurre - 1 étoile